



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Mercredi 4 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la cinquième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	29 août 2024
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	25
<i>Nombre de pouvoir</i>	6
<i>Nombre de votants</i>	31
<i>Suffrage exprimé</i>	31

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Sarah SALAH – ALY - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON -- Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Hans DIJOUX - AMAYE MANDINY Rose - Lyne - Sabrina RAMIN - LE CONSTANT Philippe - Jean Luc JULIE

M. Jean François CATAN s'est absenté du rapport N°073 09 2024 au rapport N° 086 09 2024

ETAIENT REPRESENTES :

M. Patrice BOULEVARD représenté par Mme Anne CHANE KAYE BONE à compter du rapport 073 09 2024

Mme Monique MARIMOUTOU TACOUN représentée par Mme Sylvie PAYET

M. Vincent TERGEMINA représenté par M. Patrice SELLY

Mme Sabine SAUTRON représentée par Mme Sarah SALAH – ALY

Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA

Mme Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par M. Jean Louis VITAL

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240904-DEL082092024-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024

ETAIENT ABSENTS :

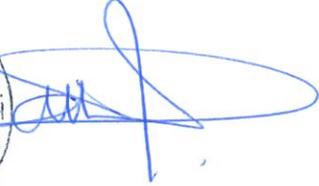
Marie Michèle MARIAYE - Alicia HAYANO - Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Odile DAMOUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (25 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i> <i>073 09 2024 à 099 09 2024</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Odile DAMOUR</i>

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : **13 SEP. 2024**
- Et publication ou notification le : **13 SEP. 2024**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : **13 SEP. 2024**

Objet :

OPERATION VILLE VIE VACANCES 2024 - 2025
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le dispositif Ville, Vie, Vacances, destiné à offrir des activités aux jeunes des quartiers défavorisés pendant les vacances, permet aux associations bénédictines, en partenariat avec la mairie, de proposer aux 6 à 17 ans, des activités culturelles, civiques et sportives.

Pour la session 2024, trois associations proposeront 15 jours de vacances réparties sur les périodes de vacances scolaires des mois de juillet et octobre. Intervenant sur les trois quartiers prioritaires (Beaufonds/Labourdonnais, Bras-Fusil et Sainte-Anne) elles auront la capacité d'accueillir 55 jeunes par période.

Chaque association, est bénéficiaire d'un financement de l'Etat ou de la Caisse des Allocations Familiales s'élevant de 8 000 € à 12 000 € par projet et sollicite la Ville pour un financement complémentaire.

La Ville de Saint-Benoît souhaite soutenir financièrement les associations en leur attribuant une subvention calculée sur une base forfaitaire de 9.60 € par personne accueillie et par jour d'activité, dans la limite des besoins de financements de chaque projet.

Le Maire demande à l'Assemblée de valider l'attribution de subventions pour un montant total de 13 200€, détaillée dans le tableau ci-dessous, permettant le cofinancement de l'ensemble des projets.

STRUCTURES OPERATIONS VILLE VIE VACANCES SESSIONS 2024-2025			
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024-2025			
Politique publique	Bénéficiaires	2024-2025	
		Capacité d'accueil	Montant proposé
PRÉVENTIONOVVV	Artiste En Action	15	3 600,00 €
	Logan House	20	4 800,00 €
	Jeunesse Sportive Bénédictine Handball	20	4 800,00 €
Total			13 200,00 €

La Commission « Cohésion Sociale » qui s'est réunie le mercredi 28 août 2024 a émis un avis Favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le rapport du Maire N° 082 09 2024,
Vu l'avis favorable de La Commission « Cohésion Sociale »,

APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE

de valider l'attribution de subventions pour un montant total de 13 200€ permettant le cofinancement de l'ensemble des projets

Nombre de votant : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Odile DAMOUR</i>

Mairie de Saint-Benoît Réunion

Acte rendu exécutoire

- *Par transmission en Préfecture le :* 13 SEP. 2024
- *Et publication ou notification le :* 13 SEP. 2024
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :* 13 SEP. 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240904-DEL082092024-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024